Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251202-202577-DE

TI-KÊR SANT-MARTIN-WAR-AR-MAEZ
(PENN-AR-BED)

MAIRIE
DE
St-MARTIN-DES-CHAMPS
(FINISTÈRE)

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS
DÉLIBÉRATION N° 2025/77

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2025

Date de convocation : 25 novembre 2025
Date d'affichage : 25 novembre 2025
Nombre de conseillers :

* en exercice : **27**
* présents : **24**
* votants : **27**

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le **DEUX DÉCEMBRE** à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur François **HAMON**, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : S. **AUTRET** – D. **BROUDIN** – J. **CLOAREC** – M. **COLLET** – K. **CORDIER** – A. **DELHAYE** – M. **GIREAULT** – L. **GOLIAS** – F. **HAMON** – A.S. **LE BRIS** – J.J. **LECHAUVE** – S. **LE PINVIDIC** – P. **LE VERGE** – Y. **LOHIER** – M. **MADEC-CLEÏ** – C. **MALGORN** – A. **MARTIN** – C. **MUSELLEC** – J. **PLUSQUELLEC** – M. **POULIQUEN** – R. **POULLAOUEC** – E. **ROUDAUT** – M. **ROUSIC** – G. **VANDERSTRAETEN-PERON**

ABSENTS : F. **BIHORÉ** – R. **GUICHETEAU** – S. **LE BIHAN**

PROCURATIONS :
M. Fabien **BIHORÉ** a donné pouvoir à Mme Martine **GIREAULT**
M. Romain **GUICHETEAU** a donné pouvoir à M. Alain **DELHAYE**
M. Sébastien **LE BIHAN** a donné pouvoir à M. Marc **ROUSIC**

****

M. Michel **MADEC-CLEÏ** a été nommé secrétaire de séance.

****

OBJET : DÉCLASSEMENT ET CESSION A LA RÉGIE AN DOUR D'UNE PARCELLE COMMUNALE 3 RUE PARK AR ROUDOUR

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251202-202577-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DÉCEMBRE 2025 **DÉLIBÉRATION N° 2025/77**

OBJET : DÉCLASSEMENT ET CESSION A LA RÉGIE AN DOUR D'UNE PARCELLE COMMUNALE 3 RUE PARK AR ROUDOUR

Dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Kéranroux, la régie AN DOUR réalise des travaux de restructuration du réseau dans le secteur du Roudour. Ces travaux consistent notamment à la réalisation d'un poste de relevage permettant le transfert des effluents vers la route de Saint Germain avant d'atteindre la station d'épuration.

Pour la bonne exécution de ces travaux, le Service Public de l'Eau a sollicité la commune afin d'acquérir une emprise de parcelle communale actuellement aménagée en espace vert.

Préalablement à cette cession, il convient d'en prononcer le déclassement et l'intégration au domaine privé de la commune.

La parcelle identifiée, située 3 rue Park ar Roudour, est cadastrée section AL numéro 416 pour une contenance 106 m² (voir plan en annexe). Cette emprise est nécessaire pour implanter les ouvrages techniques liés au poste de relevage.

L'avis de France Domaine a été sollicité et obtenu le 22 octobre 2025 (avis n°2025-29254-74814).

Un accord a été conclu le Service Public de l'Eau aux conditions suivantes :

- Prix de vente à un euro le mètre carré, soit un montant total de 106 euros ;
- Frais de géomètre et frais d'acte à la charge du demandeur.

Les membres de la Commission Urbanisme - Voirie - Sécurité réunis le 26 novembre 2025 se sont prononcés favorablement sur la cession telle qu'exposée ci-dessus. Le dossier a été également examiné en commission finances du 24 novembre 2025.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- De se prononcer sur le déclassement de cette parcelle et son incorporation dans le domaine privé de la commune ;
- De se prononcer sur cette cession aux conditions évoquées ;
- De donner délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à l'unanimité des vingt-sept suffrages exprimés :

- se prononcent favorablement sur le déclassement de cette parcelle et son incorporation dans le domaine privé de la commune ;
- se prononcent favorablement sur cette cession aux conditions évoquées ;
- donnent délégation à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251202-202577-DE

Secrétaire de séance
M. Michel **MADEC-CLEÏ**
Adjoint au Maire

Le Maire,

François **HAMON**

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-DES-CHAMPS

Le Maire, - certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte - informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Commune de SAINT MARTIN DES CHAMPS

" Rue Park Ar Roudour "

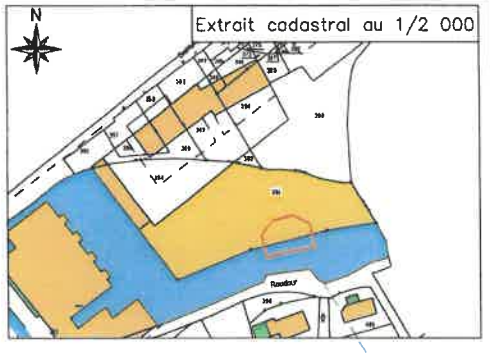
Section AL n° 415, 416, 417, 418

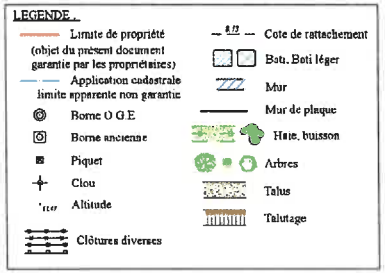
PLAN DE DIVISON

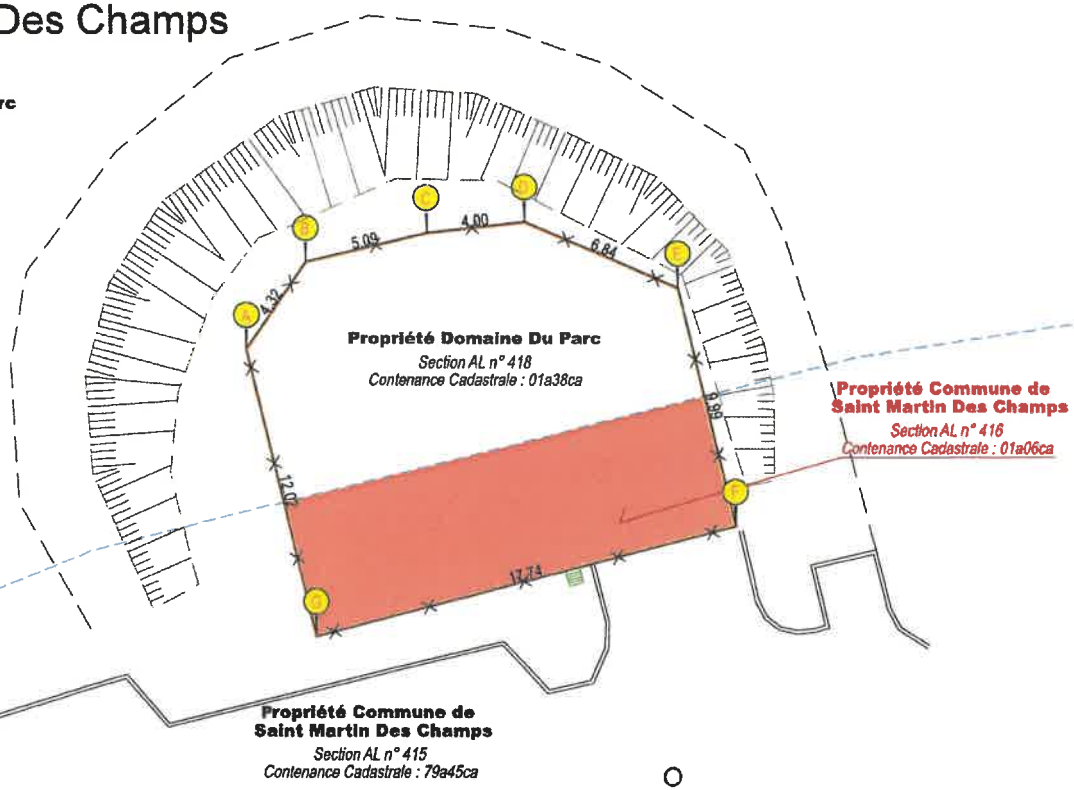
Propriété du Domaine Du Parc

Propriété Commune de Saint Martin Des Champs

Echelle : 1/200







AMENAGEMENTS & TERRITOIRES

A&T ouest

GEOMETRE - EXPERT
Parc du launay - Rue Goarem Pella
St Martin des Champs
29 600 MORLAIX
tel : 02 98 88 97 80 - fax : 02 98 88 97 81
e-mail : morlaix@at-ouest.com

Reproduction réservée

Modifié le :	
Date : 03/09/2025	
Réalisé par : TC	
Plan dressé par M.Stéphane SIMON,Géomètre-Expert à SAINT MARTIN DES CHAMPS	Dossier N° MX5760

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 029-212902548-20251202-202577-DE